



VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC

RECONDUCTION DE LA DIVISION DE LA VILLE EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX

Par le présent avis, veuillez prendre note que le conseil de la Ville de Berthierville a reçu de la Commission de la représentation électorale la confirmation prévoyant la reconduction de la division de la Ville de Berthierville en districts électoraux adoptée en 2016 en vertu du règlement 934 et ce, en prévision de l'élection générale de novembre 2021.

La description des six (6) districts électoraux incluant le nombre d'électeurs pour chacun se lit comme suit :

DISTRICTS ÉLECTORAUX

DISTRICT 1 :

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale et de l'avenue Gilles-Villeneuve (route 158), la ligne arrière de cette avenue (côté sud-ouest), la ligne arrière de la rue Notre-Dame (route 138) (côté ouest), et la limite municipale sud et ouest jusqu'au point de départ.

Nombre d'électeurs : 687

DISTRICT 2 :

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Notre-Dame (route 138) et de l'avenue Gilles-Villeneuve (route 158), la ligne arrière de cette avenue (côté sud-ouest), la rue De Montcalm, la limite nord-est de l'emplacement résidentiel sis au numéro 1101 de la rue De Frontenac, le prolongement de cette limite, la limite municipale est et sud et la ligne arrière de la rue Notre-Dame (route 138) (côté ouest) jusqu'au point de départ.

Nombre d'électeurs : 696

DISTRICT 3 :

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Sainte-Foy et de la rue De Montcalm, cette rue, la ligne arrière de l'avenue Gilles-Villeneuve (route 158) (côté sud-ouest), l'ancienne voie ferrée du Canadien Pacifique et son embranchement sud-est jusqu'au point de départ.

Nombre d'électeurs : 644

DISTRICT 4 :

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue De Montcalm et de la rue Sainte-Foy, cette rue et son prolongement, la limite municipale sud-est, le prolongement de la limite nord-est de l'emplacement résidentiel sis au numéro 1101 de la rue De Frontenac, cette limite et la rue De Montcalm jusqu'au point de départ.

Nombre d'électeurs : 584

DISTRICT 5 :

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et de la rue Notre-Dame (route 138), cette rue, la ligne arrière de la rue De Bienville (route 158) (côté sud-ouest), la rue De Montcalm, la rue Sainte-Foy, l'ancienne voie ferrée du Canadien Pacifique en direction nord-ouest et ouest, la ligne arrière de l'avenue Gilles-Villeneuve (route 158) (côté sud-ouest) et la limite municipale nord-ouest et nord jusqu'au point de départ.

Nombre d'électeurs : 509

DISTRICT 6 :

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Notre-Dame (route 138) et de la limite municipale nord-est, cette limite nord-est et sud-est, le prolongement de la rue Sainte-Foy, cette rue, la rue De Montcalm, la ligne arrière de la rue De Bienville (route 158) (côté sud-ouest) et la rue Notre-Dame (route 158) jusqu'au point de départ.

Nombre d'électeurs : 524

Pour un grand total de 3 644 électeurs.

Tout électeur peut faire connaître son opposition par écrit à la greffière et ce, dans les 15 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition doit être transmise par courriel à info@ville.berthierville.qc.ca ou par écrit à l'adresse suivante : Service du greffe, Ville de Berthierville, 588, rue De Montcalm, Berthierville (Québec) J0K 1A0.

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil sera tenu de suivre la procédure de division en districts électoraux, si le nombre d'oppositions atteint 100.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec le service du greffe par courriel : info@ville.berthierville.qc.ca ou par téléphone au numéro 450 836-7035.

Donné à Berthierville, ce 8^e jour d'avril 2020



Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière